

MISSION PERMANENTE DE LA
REPUBLIQUE GABONAISE
AUPRES DES NATIONS UNIES



**DISCOURS
DE
S.E.M. ALI BONGO ONDIMBA
PRESIDENT DE LA RÉPUBLIQUE GABONAISE
CHEF DE L'ETAT**

..*..*..*..*..*..*..*..*..*..*

SOMMET SUR LA TRANSFORMATION DE L'EDUCATION

..*..*..*..*..*..*..*..*..*..*

New York, le 19 Septembre 2022

Vérifier au Prononcé

**Monsieur le Secrétaire général,
Excellences Mesdames et Messieurs,**

1. Je remercie le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, Monsieur Antonio GUTERRES, pour l'initiative de cet important débat sur la transformation de l'éducation qui a débuté en juin, à Paris au sein de l'UNESCO, et qui nous permet de nous réunir aujourd'hui pour réaffirmer notre engagement collectif en faveur de l'éducation, de notre jeunesse et par là-même, de notre avenir.
2. Cette initiative intervient dans un contexte international complexifié et fragilisé par les crises tant sociales qu'économiques, climatiques, sécuritaires, sanitaires et leur pendant humanitaires.
3. Dans de telles circonstances, le monde attend de nous des actions concrètes. Nos déclarations doivent se transformer en engagements. La mobilisation accrue de la Communauté internationale est une exigence. Elle doit permettre une revitalisation des systèmes éducatifs pour répondre aux nombreux besoins et défis auxquels nous sommes confrontés. C'est en effet par l'éducation que l'on combat l'obscurantisme, le fanatisme et le terrorisme.
4. Il est primordial que l'engagement de la Communauté internationale, qui s'est notamment traduit par l'adoption, le 29 octobre 2021, de la résolution 2601 sur la protection des écoles durant les conflits par le Conseil de sécurité, dont le Gabon est membre non permanent, soit amplifié. Il est également primordial que les instruments dont nous disposons soient mis en œuvre afin que les enfants soient protégés en temps de conflit comme en temps de paix.
5. A cet égard, l'adhésion de tous les Etats membres de notre Organisation à la Déclaration sur la sécurité dans les écoles ainsi que la mise en œuvre par chaque nation des dispositions pertinentes de la Convention relative aux droits de l'enfant et son protocole facultatif revêtent un caractère crucial. Chaque membre des Nations Unies doit prendre des mesures et politiques concrètes à la mesure de l'enjeu de protéger les écoles en temps de conflits armés.

Excellences Mesdames et Messieurs,

6. L'attachement de mon pays aux droits des enfant est constant. Ce droit est d'ailleurs consacré par la Constitution gabonaise.
7. Conscient du rôle essentiel de l'éducation comme véritable vecteur de développement qui œuvre en faveur de la réduction de la pauvreté, de la promotion de l'égalité entre les sexes et de de la paix. Le Gabon continuera de fixer ses objectifs nationaux en matière d'éducation notamment de politiques d'éducation à l'environnement, de politiques sexospécifiques, de programmes d'enseignement innovants, de formation des enseignants et de gestion des écoles, conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030, à l'Accord de Paris et à la Déclaration de Berlin sur l'éducation au développement durable.
8. Champion de la lutte contre le changement climatique comme l'attestent notre statut de pays à haute couverture forestière, de faible déforestation et d'absorbeur net d'émission de carbone, mon pays salue le Partenariat de l'UNESCO pour une éducation verte qui constitue une réponse concrète aux urgents appels à l'action lancés par les jeunes, afin que chaque apprenant acquiert les connaissances, les compétences et les valeurs requises pour contribuer à la transition écologique, à la lutte contre le changement climatique et à la promotion du développement durable.
9. Pour finir, **Excellences, Mesdames et Messieurs**, je voudrais réitérer la nécessité de faire converger tous nos efforts en matière d'éducation, de manière concertée, en renforçant la coopération internationale afin d'aboutir à la transformation appelée de nos vœux. Parier sur l'éducation des jeunes, c'est faire un pari gagnant pour l'avenir.

Je vous remercie.